



Lettre de mon village

Ce journal a été entièrement réalisé par la commission communication

PRIGNAC ET MARCAMPES

DECEMBRE 2015

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr

prignac-marcamps@orange.fr

Contact :

lettredemonvillage@orange.fr

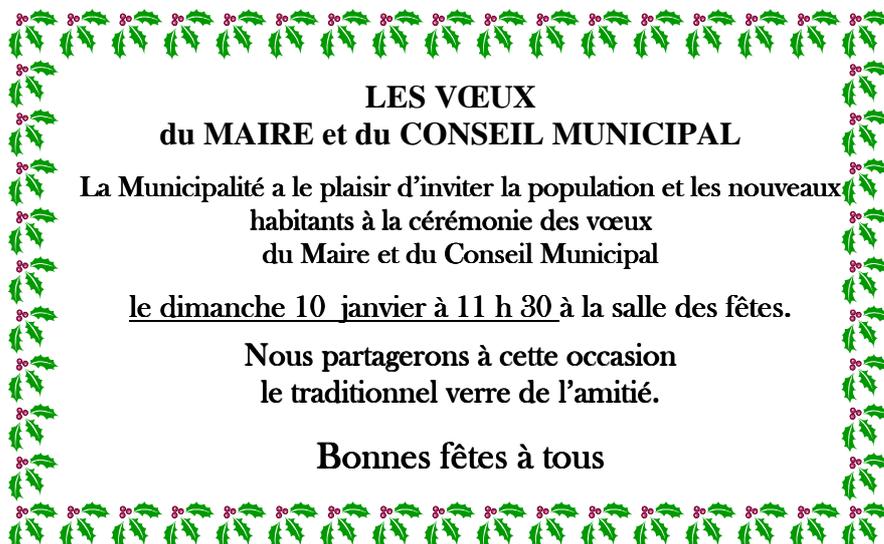
SOMMAIRE

Pg1 Les vœux du Conseil Municipal, résultat du Téléthon

Pg2 à Pg4 Compte rendu du conseil municipal du 02/11/2015

Pg5 Infos du gardon Marcampoïse

Pg6 Infos du club de Tennis et de l'ACCA. Incivilités aux cimetières.



LES VŒUX du MAIRE et du CONSEIL MUNICIPAL

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population et les nouveaux habitants à la cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal

le dimanche 10 janvier à 11 h 30 à la salle des fêtes.

Nous partagerons à cette occasion le traditionnel verre de l'amitié.

Bonnes fêtes à tous

Téléthon 2015

Cette année 2015, le téléthon de l'amitié s'est déroulé avec les communes de Saint Gervais et Prignac et Marcamps.

Grâce au milieu associatif de notre commune qui a participé et aux bénévoles qui ont œuvré durant 3 jours de manifestations, nous avons récolté la somme de 2 601,20 Euros au profit de l'Association Française contre la Myopathie. Nous remercions les commerçants et propriétaires viticoles qui ont généreusement remis des lots. Un grand merci pour votre mobilisation et votre fidélité d'innover pour guérir.

Merci à Tous, et nous comptons sur vous pour l'édition 2016 !



Sourires
Pour la Vie



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/11/2015

L'an deux mil quinze, le 02/11/2015 à 18 heures 30, s'est réuni sous la présidence de Michel GAILLARD, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Mme BOUCHET, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, Mme LEVREAUD, M GATARD, M VEYSSIERE, Mme GOGUERY, M MONTEIL, M BETEILLE, Mme ANDRIEU Mr PICARD M GRANCHERE

ABSENT (s) Excusé (s): : MME DA GAMA, Mme DUBEDOUT,

Secrétaire de séance : MME ANDRIEU

Date de la Convocation : 26/10/2015

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Rapport des commissions.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire donne lecture du procès verbal du 07/10/2015 lequel est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATIVE N°2

Le Maire présente au conseil municipal les propositions d'ouvertures de crédits pour le Budget Principal afin de payer les travaux d'extension de réseau ERDF en section d'investissement:

Ouverture au 4581 / ONA (dépenses d'investissement) : + 3855.26€

Ouverture au 4582 / ONA (recettes d'investissement) : + 3855.26€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

REGIE LOCATION SALLE DES FETES

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre une délibération pour la création d'une régie pour l'encaissement des droits perçus pour la location de la salle des fêtes et de prendre un arrêté pour la nomination d'un régisseur.

Le Conseil Municipal donne son accord

CONVENTION CRD

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus sur la RD 669 concernant la restructuration de la chaussée. Le Centre Routier Départemental du Nord Gironde présente la convention qui établira de façon précise les travaux à réaliser et définira les modalités d'entretien de ces ouvrages. Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après délibération à l'unanimité, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce nécessaire à la réalisation des travaux. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

INDEMNITE DU PERCEPTEUR-DELIBERATION

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à verser au comptable du trésor le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2015.

Le taux de l'indemnité s'élève à 435,07€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAMONAC AU SGVB DU MORON ET DU BLAYAIS-DELIBERATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Gervais a informé le SGVB du Moron et de Blayais de sa décision de se retirer de ce Syndicat de Bassin.

Le SGVB du Moron et du Blayais a pris acte de cette décision.

Le retrait de cette commune nécessite une modification des statuts.

Par sa délibération n° 2015/73 du 02/11/2015, la Commune de PRIGNAC ET MARCAMPES accepte le retrait de cette commune du SGVB du Moron et du Blayais

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAMONAC AU SGVB DU MORON ET DU BLAYAIS DELIBERATION

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de SAMONAC a demandé son adhésion au SGVB du Moron et du Blayais, et délibéré au sein de leurs conseils municipaux respectifs à ce sujet.

Le SGVB du Moron et du Blayais a pris acte de cette décision.

L'adhésion de cette commune nécessite une modification des statuts.



Par sa délibération n° 2015/74 du 02/11/2015, la Commune de PRIGNAC ET MARCAMPS accepte l'adhésion de cette commune du SGVB du Moron et du Blayais

TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES – DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- Par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par un document d'urbanisme en tenant lieu dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
- ou par une carte communale, dans une zone constructible.

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. **Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur une base égale à 2/3 du prix de cession (ce qui correspond à un taux réel de 6,66 %).**

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,
- aux cessions de terrains :
- lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
- ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
- ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
- ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
- ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

La présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant cette même date.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

BATIMENTS : rapporteur M PICARD

Monsieur PICARD donne lecture du rapport de la commission des bâtiments réalisé de juillet 2015 au 26 octobre 2015. Ce rapport reprend tous les travaux à réaliser en fonction des priorités ainsi que la mise en conformité de certains bâtiments, à savoir :

la mairie et salle des mariages, la salle des fêtes, club du 3^e printemps, la bibliothèque, l'église paroissiale St Pierre, les écoles, le dojo, salle des associations, garderie, l'ancien logement des écoles, les vestiaires du stade, les ateliers municipaux, l'église St Michel, l'agence postale, le cabinet médical, abris bus (2), logements loués.

Il précise que ce rapport est consultable en mairie.

CHEMINS : rapporteur M GATARD

M GATARD informe le conseil municipal qu'il sera strictement interdit de mettre du désherbant dans les cimetières et sur les voies publiques à compter de 2016.

SYNDICAT DU COLLEGE ET LYCEE : Mme ANDRIEU informe le conseil municipal qu'elle a assisté à une réunion avec Mme LALANDE le 26 octobre 2015 concernant l'adhésion des communes de GAURIAC-ST CIERS DE CANESSE-ST TROJAN ET VILLENEUVE au 1^{er} janvier 2016 au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE BOURG.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme LALANDE demande des informations sur le compte rendu des écoles.

Mme BOUCHET répond que Mme DA GAMA fera son rapport lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Mme LALANDE demande à Monsieur le Maire si les écluses ont été réparées au site naturel du Moron. Le Maire répond que le nécessaire a été fait. Il lui rappelle que ce dossier avait été abandonné il y a quelques années



Mme LALANDE demande à Monsieur le Maire sa position sur la fusion des 5 Communautés de communes.
Le Maire lui répond qu'il est trop tôt pour se prononcer. Une invitation est prévue à cet effet par Monsieur le Sous-préfet.

BANQUE ALIMENTAIRE : Mme LALANDE demande combien de personnes bénéficient de la banque alimentaire. Mme BOUCHET l'informe que 10 familles en sont bénéficiaires.

M PICARD

M PICARD signale qu'il a reçu un mail d'une association pour le prêt d'un local. M PICARD demande à ce que l'on réponde au message. Le Maire signale qu'il a répondu au président et qu'actuellement aucun local n'est disponible.

BUS SCOLAIRE

Mme LEVREAUD demande si la commune a des appels concernant la vente du bus.
M BETEILLE signale qu'il a peut être un acheteur potentiel.

SEANCE LEVEE A 20 HEURES 20

SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES BATIMENTS

Membres de la commission: Monsieur PICARD, Monsieur BETEILLE, Monsieur MONTEIL Mr VEYSIERE.

Monsieur PICARD donne lecture du rapport de la commission des bâtiments réalisé de juillet 2015 au 26 octobre 2015.

Ce rapport de 17 pages ne peut pour des raisons matérielles évidentes, être publié dans son intégralité dans le journal communal, il est disponible en mairie où il est consultable dans le registre des comptes rendus du Conseil Municipal. Il inventorie tous les travaux à réaliser ainsi que les différentes obligations liées, à la sécurité incendie, à l'accessibilité, aux installations électriques et à la protection de notre patrimoine artistique.. Nous publions ici l'essentiel.

*Pour mémoire, et pour ceux de nos concitoyens qui l'ignorerait, la commune possède 20 bâtiments, et donc doit en assurer l'entretien, la gestion, les coûts fiscaux, les différents contrôles annuels obligatoires liés aux **ERP (Etablissement Recevant du Public)**.*

En conclusion il ressort de cet inventaire :

- 1) - De nombreux travaux courants d'entretien qui n'ont pas réellement été pris en compte jusqu'à maintenant. De ce fait une altération des bâtiments (déjà anciens) et des dégradations visibles par tous.
- 2) - Un coût important de rénovation de nos bâtiments, en particulier des travaux liés à l'accessibilité, à l'isolation et éventuellement à la modification du chauffage. (le Grenelle de l'Environnement vise à réduire de plus 30% d'ici à 2020 les consommations d'énergie des bâtiments).
- 3) - Une absence de vision et de volonté dans la gestion à long terme de notre patrimoine bâti.
- 4) - La commune dispose d'un capital immobilier à la fois dispersé et ancien, qui semble trop important à entretenir et à rénover, par rapport à ses capacités financières.

A partir de ces conclusions, la Commission s'est interrogée sur l'utilisation de l'argent de nos concitoyens. En effet nous avons pu vérifier qu'entre juillet 2011 et mai 2013 (soit en 22 mois) la commune a emprunté la somme de 230 000 euros en plusieurs emprunts, votés en CM. A ces emprunts se rajoute une ligne de trésorerie de 80 000 euros, régulièrement renouvelée: (*)

() Consulter l'article sur la ligne de trésorerie paru dans "la lettre de mon village" d'août 2015.*

A partir de l'analyse financière faite par le Conseil Général et du rapport de la Cour des Comptes, on peut conclure que l'emprunt n'a pas financé l'investissement, mais principalement le fonctionnement par des frais de personnel importants, ainsi que par un compte achats et charges externes lui aussi important.

Donc l'état actuel de nos bâtiments n'est pas l'effet du hasard, mais d'une absence de gestion.

Ce constat ainsi que ces conclusions ont amené la Commission à se projeter dans l'avenir et à s'exprimer sur des projets de travaux importants pour la collectivité, en particulier l'école.

Plusieurs avis ont été émis, tant de manière divergente qu'unanime:

A l'unanimité: nécessité pour la collectivité d'acquiescer une réserve foncière afin de prévoir les investissements immobiliers futurs. Le terrain jouxtant le stade serait idéal pour ces projets futurs.

Une partie de la Commission propose un financement par la vente des bâtiments communaux que nous louons, ainsi que l'ancien logement des écoles

Divergences: une partie de la Commission propose que cette réserve foncière puisse dans le futur être affectée à la construction d'un nouveau groupe scolaire intégrant aussi une bibliothèque et une médiathèque.

L'autre partie de la Commission envisage la rénovation de l'existant, par tranche. Elle émet des réserves quant à la nécessité de vendre les biens cités ci-dessus, du fait que leur vente ne couvrirait pas le prix du terrain à acquiescer. C'est pourquoi il sera indispensable de faire faire une estimation préalable des ces biens, par des experts indépendants.

La commission a livré ses réflexions et il appartiendra au Conseil Municipal de décider de la stratégie à adopter ainsi que des priorités.

INFOS DU GARDON MARCAMPOIS

Le 21 Novembre 2015, a lieu le vote de l'Assemblée Générale du Gardon Marcampois. Lors de cette réunion du renouvellement du bureau démissionnaire, il en ressort :



Présidents d'Honneurs

- Monsieur Réal Christian
- Monsieur Gaillard Michel

Président

- Monsieur Chapelain Francis

Vice-Président et Délégué de l'APPMA

- Monsieur Isidore Jean

La Trésorière

- Madame Veyssière Pascale

La Secrétaire

- Madame Dutent Carole

Il y a 15 membres actifs. Nous remercions tous les pêcheurs qui ont adhéré à la carte du Gardon Marcampois qui ont permis d'obtenir 632 cartes pour l'année 2015.

La gardon Marcampois solidaire du Téléthon



Amis pêcheurs et solidaires du **Téléthon** ont organisé et participé à la pêche à la carpe du vendredi 6 novembre au mercredi 11 novembre de jour comme de nuit ! Plus de 150 kg de carpes ont été pêchées sur le site du Moron de Prignac et Marcamps.

C'est avec un temps superbe qu'un repas chaud a été servi au bord de l'eau au bénéfice du **Téléthon**.

Vous souhaitez que votre enfant s'initie à la pêche, alors pensez à nous contacter au 06/12/51/83/04



Noël au tennis

Mercredi 16 décembre 2015

L'année 2015 s'achève par une animation sur les courts, encadrée par Johann, puis Mehdi, aidés de nos jeunes Quentin, Alexis, Axel et Elliot. On finit l'après-midi par une " thèque ", où tous les enfants se retrouvent. Un goûter de Noël leur est ensuite proposé, avec de délicieux gâteaux préparés par les parents, ainsi que des boissons et des papillotes offertes par le club. Merci aux enfants et aux parents pour leur convivialité. Et merci aussi à nos ados qui se sont très bien occupés des plus jeunes.

Les adultes se réunissent aussi pour un dernier petit repas de l'année, au club, le jeudi 17 décembre. C'est un moment très agréable et convivial où ils ont dégusté un délicieux cassoulet au confit de canard et des pâtisseries maison. Merci aux bénévoles qui s'occupent des courses, des repas et qui font ainsi vivre notre club. **JOYEUX NOEL** à tous.

Une bonne nouvelle : la ligue de Guyenne a décerné à notre club le " TROPHEE du DEVELOPPEMENT des clubs de 100 à 300 adhérents ". Il s'agit d'une récompense décernée au TCPM pour toutes les animations proposées aux enfants (tennis en fête, plateaux, la formation CQP, la mise en place d'un cours " femmes débutantes " et d'autres actions). Bravo et merci à tous ceux qui contribuent au développement de notre cher club.

Le bureau du tennis vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016



A.C.C.A

La société de chasse vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux de bonheur et une bonne santé pour l'année 2016.

Nous savons que certains chasseurs ont quelques problèmes de santé, nous leur souhaitons un bon rétablissement.

Les membres du bureau

Vols de fleurs dans les cimetières de notre village.

C'est récurrent, ces larcins rapides et discrets qui révoltent bons nombres de familles qui sont victimes de ces vols de fleurs sur les tombes de leurs proches.

Monsieur le Maire a décidé de porter plainte auprès des services de la gendarmerie et dénonce des actes odieux qui sont inacceptables, et incite les victimes à signaler les vols en gendarmerie afin d'orienter les surveillances et de permettre l'ouverture d'une enquête.

Pour le respect de nos morts, soyons vigilants et n'hésitez pas à signaler à la gendarmerie ou à la mairie toutes anomalies que vous constateriez.

CIMETIERES : Nous vous informons que fin janvier les agents communaux procéderont à l'enlèvement des pots de chrysanthème ou fleurs fanées. Robert GATARD- RESPONSABLE DES CIMETIERES

**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 20 JANVIER 2016**
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins